

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Groupement scolaire CRESSOT et POUGIN

L'accueil périscolaire se déroulent dans les locaux de :
Association Loisirs Et Culture/Cirk'Eole
11 bis & 13 rue des Couvents 57 950 Montigny-lès-Metz

Modalités d'accueil

INSCRIPTION

1. Compléter et transmettre une fiche de pré-inscription à l'activité auprès du secrétariat ou en accès libre sur notre site internet loisirs-et-culture.fr
2. A réception des codes d'accès envoyés par mail, se connecter au portail famille :
<https://www.lec-cirkeole.noethysweb.com/connexion>
Attention, les codes d'accès sont valables 48h. Passé ce délai, il faut demander de nouveau code au secrétariat.
3. Compléter la fiche famille sur le portail [renseignements identité, informations médicales, etc.] et transmettre les pièces justificatives demandées [attestation d'assurance extrascolaire, attestation quotient caf, etc.].
Loisirs et Culture/Cirk'Eole pourra refuser les demandes d'inscription et de réservations si la fiche famille n'est pas dûment complétée !

Rappel : les enfants âgés de moins de 3 ans peuvent être accueillis au périscolaire du soir à condition de ne pas fréquenter la garderie du matin organisée dans les écoles !

RESERVATIONS DE DATES

Les réservations se font via le portail, selon le calendrier suivant :

1^{er} trimestre [04/09/23 au 22/12/23] : réservations accessibles du 27/08/23 à 8h00 au 17/12/23 à 23h00
2^{ème} trimestre [08/01/24 au 19/04/24] : réservations accessibles du 01/12/23 à 8h00 au 14/04/24 à 23h00
3^{ème} trimestre [06/05/24 au 05/07/24] : réservations accessibles du 01/04/24 à 8h00 au 30/06/24 à 23h00

Toute modification peut être effectuée jusqu'au dimanche précédent à 23h. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être prise en compte et les réservations resteront facturées.

HORAIRES D'ACCUEIL

Loisirs et Culture/Cirk'Eole propose deux créneaux d'accueil périscolaire avec un départ à 17h30 ou un départ à 18h30.
Les départs se font à heure fixe. En cas de retard, il faudra patienter jusqu'au créneau suivant.
Il n'y a aucun départ échelonné (sauf pour raison médical).

Prise en charge à l'école	1 ^{er} Départ	2 ^{ème} Départ
16h15	17h30	18h30

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

L'accueil et les départs se font dans la cour de l'association. La famille confiera l'enfant à l'équipe en charge de l'accueil. En fin de journée, l'enfant sera récupéré.e par le responsable légal. L'enfant pourra être confié.e à un autre adulte si une autorisation est préalablement fournie par les parents. Les enfants âgé.e.s de 10 ans et plus (CM2) pourront être autorisé.e.s à quitter seul.e.s le centre si une décharge parentale est signée et remise au secrétariat.
Nous rappelons que les temps d'accueil sont des moments de rencontres et d'échanges entre les enfants, la famille et l'équipe d'animation.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE SE STATIONNER DEVANT LE PORTAIL OU DANS LA COUR DE L'ASSOCIATION.

MODALITES D'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil d'enfants porteurs de handicaps est régi par la circulaire n° 2003-135 du 8-9-2003. Il s'agit avant tout d'éviter l'exclusion et l'isolement dans lequel la maladie peut placer l'enfant et de développer l'adoption de comportements solidaires au sein de la collectivité. Pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions possibles, il convient d'établir un projet d'accueil individualisé avec la famille et les différents acteur.trice.s des lieux que fréquente l'enfant. Bien qu'un.e membre de l'équipe soit référent.e de l'enfant accueilli, il est nécessaire de souligner que les accueils de loisirs ne bénéficient pas d'un personnel médical qualifié. Les enfants atteints de troubles de la santé seront accueilli.e.s au cas par cas.

ENCADREMENT

Nos accueils sont encadrés par une équipe d'animateur.trice.s permanent.e.s. Les équipes seront complétées par des animateur.trice.s occasionnel.le.s, ainsi que de stagiaires. Le nombre d'encadrants est déterminé par la réglementation jeunesse et sport selon le type d'accueil.

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique applique les valeurs défendues par l'association, et définit des objectifs (éducatifs et pédagogiques) ainsi que les moyens de mises en œuvre. Il est disponible auprès de l'équipe pédagogique.

LES ACTIVITES

A travers sa mise en œuvre, le projet pédagogique suscite une réflexion et des actions concertées entre les différent.e.s acteur.trice.s agissant en direction des enfants, et en premier lieu avec les parents, en vue d'une plus grande cohérence éducative.

Au-delà de l'aspect pratique pour les familles, l'accueil de loisirs doit être un moyen de proposer des activités culturelles et ludiques aux enfants dans un esprit d'éducation. Des ateliers favorisant la découverte et l'expérimentation seront proposés.

Plusieurs projets d'animations seront élaborés au cours de l'année. En découleront des projets d'activités mis en place lors des différents accueils. Les parents seront informés des projets via le portail famille, par mail ou sur simple demande au sein de la structure.

Par ailleurs, des temps seront organisés afin de prendre en compte les envies des enfants. Les activités seront adaptées en fonction de leur âge. **Elles ne sont pas obligatoires**. L'enfant est libre d'y participer ou non.

RECOMMANDATIONS DIVERSES

ALIMENTATION :

Les parents devront fournir le goûter et une gourde ou une bouteille d'eau à leur(s) enfant(s). Les échanges de goûter sont strictement interdits. **ATTENTION** : *Les enfants soumis à un régime particulier pour raison médicale ou autre peuvent être accueillis si les parents leur fournissent un repas et le PAI établi par le médecin.*

TENUE VESTIMENTAIRE :

- Petite et moyenne section : Merci de fournir un change. Les vêtements devront être étiquetés au nom de l'enfant.
- Une tenue adaptée est de rigueur. (Manteau de pluie, casquette)

PARTICIPATION A LA VIE DE LA STRUCTURE :

Nous souhaitons que les parents participent à la vie de l'accueil de loisirs.

- Réunions d'information
- Manifestations festives de la structure
- Manifestations extérieures (bibliothèque, fête du livre, ludothèque)
- Participation matérielle (récupération carton/boîtes, jeux, jouets, livres, etc.)

Tarification

Adhésion	Forfait journalier Tarif réduit (Allocataire CAF/MSA)	Forfait journalier Tarif plein (Aucune caisse)
Carte enfant 16.00 € ou Carte famille 44.00 € (min. 3 membres)	4.50 €	5.00 €

MODALITES DE PAIEMENT

Une facture mensuelle est envoyée automatiquement par mail de l'adresse nepasrepondre@loisirs-et-culture.fr
Le règlement pourra être effectué :

- En ligne via le site <https://www.payasso.fr/lec-cirkeole/paiement-en-ligne>
- Par virement, aux coordonnées suivantes :
[Titulaire] LOISIRS ET CULTURE BIC: PSSTFRPPSTR IBAN: FR20 2004 1010 1501 5187 4R03 623
- Carte bancaire, chèque, ou espèces auprès du secrétariat, aux horaires d'ouverture.

Si vous rencontrez des difficultés financières, un échéancier peut être mis en place. Il est nécessaire de prendre contact auprès de notre secrétariat afin de trouver une solution adaptée à votre situation.

En cas de retard de paiement et de relances restées sans retour, nous serons dans l'obligation, dans un premier temps, de suspendre l'inscription jusqu'au règlement, voire dans un second temps de désinscrire définitivement l'enfant.

Un remboursement ou un report sera possible uniquement en cas d'absence justifiée : certificat médical ou évènement familial.

Pour toutes aides complémentaires, contacter le Centre Communal d'Action Sociale de Montigny Lès Metz.

Retards

Les retards perturbent le bien être de votre enfant et le fonctionnement du service. En cas de retard exceptionnel, veuillez nous prévenir le plus rapidement possible au 03.87.62.70.96.

Les dépassements d'horaires (supérieur à 15min) sont facturés 5.00 €.



LOISIRS & CULTURE/CIRK'EOLE

LOISIRS & CULTURE/CIRK'EOLE 11 bis & 13 Rue des Couvents - 57950 MONTIGNY LES METZ

☎ 03 87 62 70 96

✉ secretariat@loisirs-et-culture.fr 📧 enfance@loisirs-et-culture.fr 🌐 www.loisirs-et-culture.fr

N° SIRET : 40188542100016 Code APE : 9499 Z